

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 14 juin 2021

Nombre de membres afférents au Conseil :	15	En exercice :	15
Présents :	13	Votants :	14 dont 1 pouvoir
Date de la convocation	4 juin 2021 Date d'affichage : 21 juin 2021		

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le quatorze juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Nicolas LAURENT, Emmanuel AMBOISE, Jean-Louis GACHET, Thierry GARNIER, Lydia MARTINEZ, Fabrice PONSOT, Fabienne STEPHAN

Absent excusé avec pouvoir :

- Olivier GUILLOT pouvoir à Sébastien BORNUAT

Absente : Sylvie CARNEIRO DA SILVA

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération sur la généralisation de la M57 nomenclature comptable à compter du 1er janvier 2022
- Recrutement emploi saisonnier
- Compte rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1 Lecture du compte rendu du 10 mai 2021 : Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération portant sur la généralisation de la M57 à compter du 1er janvier 2022

Madame le Maire rapporteur de ce point à l'ordre du jour, expose aux membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la DGCL et la DGFIP. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques, locales variées, appelées à gérer des compétences de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional.

L'instruction utilisée actuellement est la M14. Les services de la trésorerie proposent un accompagnement aux collectivités qui souhaitent anticiper le passage à la M57 dont la date butoir est le 1er janvier 2024. L'adoption volontaire du référentiel nécessite une délibération de l'organe délibérant.

Le conseil donne son accord pour le passage à la M57 au 1er janvier 2022.

3 - Recrutement d'un emploi saisonnier

Suite à l'annonce diffusée dans le MI, deux jeunes de la commune ont répondu à l'appel. Un seul candidat est retenu pour le mois de Juillet ; la seconde candidate s'étant désistée. Un contrat à durée déterminée sera signé.

4/ Compte rendu des réunions intervenues

Pont de Sône : Madame le Maire indique avoir participé à une réunion, organisée par le C.D.01. L'objet de cette rencontre portait sur l'organisation du chantier et sur les techniques de construction. Les travaux doivent commencer en Septembre avec la démolition de la maison. La fin de chantier est programmée pour 2023.

5/ Questions diverses

Cérémonie du 18 juin : fixe la cérémonie à 18h00 au Monuments aux Morts

Scrutins des 20 et 27 juin 2021 : rendez vous samedi 19 juin à 11h00 pour la mise en place des bureaux de vote à la salle polyvalente. Les tours de garde sont maintenus suivant le planning communiqué par ailleurs.

Opération «Chèques Relance» : la crise sanitaire actuelle a impacté fortement l'activité professionnelle de notre territoire. Aussi, la CCMT (Communauté de Communes Maconnais-Tournaigeois) a décidé de soutenir l'activité économique des 24 communes en proposant aux habitants d'acquiescer un ou plusieurs chèques d'une valeur nominale de 13 € sur lesquels la Communauté de Communes prend en charge 3 €. Les chèques pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021.

Divers : Nicolas LAURENT se propose d'aider les élus volontaires pour actualiser le plan de sauvegarde, la mise en place du plan départemental de défense incendie ainsi qu'un système d'alerte aux habitants. MM. GARNIER, GACHET, BORNUAT, GALLI souhaitent participer au groupe de travail en collaboration avec Mr LAURENT sur ces points.

CCMT : Une vente de terrains sur la zone de l'Ecarlate à Viré a été effectuée au profit d'une plateforme spécialisée dans la vente de vins. Une vingtaine d'emplois pourrait être créée.

Choix du futur nom de l'école : L'équipe enseignante a fait le choix de travailler sur des artistes contemporains estimant que tout enfant pouvait se reconnaître, de la maternelle au CM2. La dimension transversale de l'œuvre d'un artiste leur est apparue importante afin que le nom choisi résonne pour chaque enfant. Trois artistes ont été sélectionnées : Sonia DELAUNAY - Niky de Saint Phalle et Hervé TULLET.

La sélection de ces trois artistes s'est faite en fonction de leur origine française et de leur sexe. La notion de parité est apparue importante et le choix s'est ouvert à des artistes féminins français. Les élèves ont travaillé à partir des œuvres des artistes sélectionnés en utilisant différentes techniques (aplats, volume). Ils ont manifesté beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme.

Après la présentation de trois vidéos réalisées par l'équipe enseignante et les élèves, un tour de table est lancé auprès des élus présents. Avant toute décision, ceux-ci ont souhaité effectuer des recherches sur chaque artiste.

Commission fleurissement : Bruno GALLI fait le point sur le fleurissement réalisé et remercie les bénévoles qui ont répondu favorablement pour effectuer un arrosage dans leur hameau.

Date de la prochaine séance de conseil : lundi 12 juillet 2021 à 19h00 salle polyvalente

La séance est levée à 20h30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents